UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 31 août 1984 9 h Salon du Chancelier Edifice Taillon Centre universitaire de Moncton

PRESENTS PRESENTS

Gilbert Finn, président
Ghislaine Arsenault
Julien Belley
Lorraine Bourque
Armand Caron
Normand Carrier
Auréa Cormier
René Didier
Jeannette Doucet
Marie-Elisa Ferran
Georges François
Clarence Jeffrey
Roger Lavoie
Léonard LeBlanc
Edgar Léger
Albert Lévesque
James Lockyer
Gary Long

Bernard Nadeau
Brian Newbold
Jean Nowlan
Ward O'Neill
Gilles Paulin
Ronald Pettigrew
Eugène Richard
Jean-Guy Rioux
Noyan Turkkan
Robert Vaillancourt
Jean-Guy Vienneau
Velma Wade
Martin Waltz
Francis Weil
Paul-Emile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIERES

		Page				
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	3				
2.	CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	3				
3.	VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE	3				
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3				
5.	CORRESPONDANCE	3				
6.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-840229	5				
7.	. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL					
8.	CHERCHEUR ASSOCIE: CLARIFICATION					
9. NOMINATIONS						
	9.1 Comité d'attestation d'études	6				
10	. ADMISSIONS/READMISSIONS 1984	7				
11	. SCIENCES FORESTIERES	8				
12	. STRUCTURES ACADEMIQUES: DEPOT DE DOCUMENTS	. 12				
13	. STRUCTURES ADMINISTRATIVES	13				

14.	RAPPORTS DES COMITES DU SENAT					
	14.1 14.2 14.3 14.4	Comité des programmes (document 18)	. 18 . 18			
15.	RAPPORTS DES DOYENS, DIRECTEURS, DSP					
	15.1 15.2 15.3 15.4 15.5 15.6 15.7 15.8	Education permanente (document 04) Ecole de droit (document 09) Centre universitaire de Shippagan (document 05) Sciences infirmières (document 06) Nutrition et études familiales (document 07) Education physique et loisirs (document 08) Faculté des arts (document 10) Faculté des études supérieures et de la recherche (document 11)	. 19 19 20 20			
	15.11 Fa 15.12 Fa	Bibliothèque Champlain (document 12)	21 21 21 22 22			
	15.14 Fa	aculté des sciences sociales (document 17)				
16.	AUTRE					
	16.1 16.2	Service social: dépôt de document				
17.	. PROCHAINE REUNION					
18.	CLOTURE		23			
	ANNEXE A	A - Admissions/Réadmissions 1984	24			
	ANNEXE E	3 - Structures académiques	25			
	ANNEXE C	C - Structures administratives	28			
	ANNEXE D) - Rapports des Comités du Sénat	30			
	ANNEXE E	E - Rapports des doyens, directeurs, dsp	38			
	ANNEXE F	F - Projet de changement de statut du Département de service social	115			
	ANNEXE G	G - Distribution des notes des étudiants du CUM - année universitaire 1983-84	147			

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 10. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres: "J'espère que vous avez passé un bon été et que vous êtes en forme pour commencer la nouvelle année universitaire", il souligne la présence des nouveaux membres: Jean Nowlan, Eugène Richard, Edgar Léger, Martin Waltz, Auréa Cormier, Marie-Elisa Ferran, Julien Belley, Bernard Nadeau et Paul-Emile Benoit, invité. Il les remercie de leur attachement à l'Université en acceptant de siéger au Sénat.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

 ${\tt M.}$ le Président demande au Secrétaire de faire lecture de l'avis de convocation.

VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. Long en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 01-SAC-840831

Il est proposé par René Didier et appuyé par Brian Newbold

"Que l'ordre du jour soit adopté."

AMENDEMENT

RESOLUTION 02-SAC-840831

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Jeannette Doucet

"Qu'à la rubrique 10, lemot "information" soit enlevé."

En faveur 20 Contre 4 Abstentions 4 ADOPTE.

Les membres acceptent que deux documents soient déposés lors de l'étude de la rubrique "Autre".

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE:

"Que l'ordre du jour soit adopté; qu'à la rubrique 10, le mot "information" soit enlevé."

Vote unanime ADOPTE.

5. CORRESPONDANCE

5. Lettre de Frédéric Grognier (1984 03 01) qui annonce sa démission du Sénat.

RESOLUTION 03-SAC-840831

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Georges François

"Que la démission de Frédéric Grognier soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

5.2 Lettre de Mehdi Attia (1984 03 13) dans laquelle il annonce sa démission du Sénat.

RESOLUTION 04-SAC-840831

Il est proposé par Roger Lavoie et appuyé par Brian Newbold

"Que la démission de Mehdi Attia soit acceptée."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

5.3 Lettre de Louis Malenfant (1984 05 02) proposant le changement de deux titres de département à la Faculté des sciences de l'éducation.

RESOLUTION 05-SAC-840831

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Jean Nowlan

"Que les changements proposés soient adoptés."

AMENDEMENT

RESOLUTION 06-SAC-840831

Après discussion, il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Velma Wade

"Que cette question soit déposée sur lebureau et que de l'information supplémentaire soit présentée à la prochaine réunion du Sénat."

En faveur 29 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTE.

5. 4 Lettre de Denis Cormier (1984 04 30) dans laquelle il offre sa démission comme membre du Sénat.

RESOLUTION 07-SAC-840831

Il est proposé par René Didier et appuyé par Edgar Léger

"Que la démission de Denis Cormier soit acceptée."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

- 5.5 Lettre de Gilbert Finn (1984 05 07) accusant réception de la précédente.
- 5.6 Lettre de Gilbert Finn (1984 05 28) à Léandre Desjardins.
 M. Finn accuse réception de la proposition de la Faculté des sciences sociales voulant modifier lestatut du Département de service social.
- 5.7 Lettre de René Didier (1984 05 16) à Gilbert Finn. M. le Président demande à M. Didier de commenter. Ce dernier choisit de faire lepoint à l'étude du rapport du Comité d'appel.
- 5.8, Lettre de Gilbert Finn (1984 05 28) accusant réception de la précédente.
- 5.9 Lettre de Lorraine Y. Bourque (1984 08 02) qui relève deux vacances au Conseil de l'Education permanente. La question sera réglée à la rubrique "Nominations".
- 5.10 Lettre de Gilberte Couturier-LeBlanc (1984 08 27) qui s'excuse de ne pouvoir assister à la présente réunion.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-840229

Corrections:

A la page 3, 2.5 devrait se lire 2.4. A la page 2, numéro 14: lire étudiants au lieu de "études" Page 7, Résolution 20, Québec: lire chimie 562 au lieu de "462"

RESOLUTION 08-SAC-840831

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par René Didier

"Que leprocès-verbal SAC-840229 soit adopté tel que modifié."

En faveur 29 Abstentions 3 ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Un membre se demande si un suivi a été donné à la Résolution 16 relative à deux certificats de formation complémentaire.

D'après le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il n'y a pas de nouveau de ce côté. Les propositions sont à l'étude au niveau du Comité des programmes. Ledit Comité soumettra ses recommandations pour considération au Sénat en novembre prochain. La procédure exige que tout changement de programme ou l'introduction d'un nouveau programme soit présenté au Sénat de novembre.

M. Weil trouve que cette question a déjà trop tardé; il voudrait que leComité des programmes en soit sensibilisé.

D'après un autre membre: "est-ce que l'on n'attendait pas seulement une lettre du ministère de l'Education?" Depuis, le Ministère est d'accord avec les certificats proposés.

Toujours selon M. LeBlanc, les étudiants ne seront pas admis auxdits certificats avant septembre 1985, peu importe si la décision est prise seulement en novembre. On peut rencontrer la date limite sans difficulté.

8. CHERCHEUR ASSOCIE: CLARIFICATION

Dans un document qu'il soumettait à la réunion SAC-840229, le Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche proposait la création du statut de chercheur associé. Cette nouvelle définition ne devait pas remplacer pour autant le statut ${\bf d}$ 'associé de recherche.

Quelques facultés ont remplacé attaché de recherche par chercheur associé dans les documents qu'ils ont soumis pour la préparation du Répertoire 1984-86. Selon M. Jeffrey, il faut voir à rectifier cette situation.

"Attaché de recherche" s'applique aux personnes travaillant dans le milieu universitaire; tandis que "chercheur associé" identifie les personnes qui travaillent dans les compagnies, les laboratoires nationaux mais ne sont pas professeurs à l'Université.

Un membre demande s'il existe une publication, une sorte de coutumier où se trouvent ces informations. M. le Secrétaire précise que le Comité du coutumier s'est réuni le printemps dernier. Il a dressé la liste des rubriques à inclure dans une prochaine publication. Mais auparavant, leComité désire soumettre ladite liste à l'Assemblée consultative des doyens afin de la compléter, si nécessaire. Le Coutumier, dans sa version nouvelle, sera publié à l'automne.

NOMINATIONS 9.

9.1 Comité d'attestation d'études

(Deux sénateurs à être nommés par le SAC)

RESOLUTION 09-SAC-840831

"Mises en candidature:

Candidat Proposeur Marie-Elisa Ferran Gary Long Auréa Cormier Velma Wade"

RESOLUTION 10-SAC-840831

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que les nominations cessent."

En faveur 26 Abstentions 6 ADOPTE.

Auréa Cormier verrait qu'on garde un porte-parole du CUS. Son désistement vient après la résolution qui demande que les nominations cessent et ne peut alors être accepté. M. lePrésident proclame l'élection de Marie-Elisa Ferran et d'Auréa Cormier.

Comité des grades honorifiques

(Deux membres, nommés par leSAC)

RESOLUTION 11-SAC-840831

"Mises en candidature:

Candidat Proposeur

René Didier (Il retire sa candidature.) Gary Long

Ghislaine Arsenault Léonard LeBlanc Martin Waltz Georges François"

RESOLUTION 112-SAC-840831

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Georges François

"Que les nominations cessent."

ADOPTE. Vote unanime

> M. lePrésident proclame l'élection de Ghislaine Arsenault et de Martin Waltz.

9.3 Conseil de l'Education permanente (Deux

sénateurs, nommés par leSAC)

RESOLUTION 13-SAC-840831

"Mises en candidature:

Candidat Proposeur

Ronald Pettigrew Gary Long

Edgar Léger

Lorraine Y. Bourque"

RESOLUTION 14-SAC-840831

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Julien Belley

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection de Gary Long et d'Edgar Léger.

10. ADMISSIONS/READMISSIONS 1984

(Voir annexe A)

Le Secrétaire général fait des commentaires d'ordre général. Il y a diminution dans lenombre global de nouveaux étudiants, mais le nombre d'anciens augmente au CUM et au CUS. Au CUSLM, augmentation tant dans le nombre de nouveaux étudiants que d'anciens.

Prévisions au 15 septembre 1984:

- 3300 pour le CUM;
- 210 à 215 pour leCUS;
- 510 à 520 pour le CUSLM.

Les statistiques d'entrée officielles seront publiées vers le 15 septembre prochain.

Commentaires des membres:

- M. le Président fait remarquer que le nombre de nouveaux étudiants est inférieur à l'année précédente pour la première fois depuis les quelques dernières années. Si l'on fait des projections rapides des trois, quatre, cinq années à venir, on peut se demander si le nombre d'étudiants plafonne.
- Selon la Directrice, le chiffre en Sciences infirmières doit se lire 174 et non pas 153.
- Le Recteur adjoint du CUS fait remarquer qu'il y a eu 57 annulations d'étudiants qui ont surtout opté pour le CCNB (technologie).
- Un membre suggère qu'une étude soit menée afin de savoir ce qui attire ou n'attire pas les étudiants dans les trois campus de l'Université.
- Selon M. Newbold, il y a baisse un peu partout dans les provinces de l'Atlantique. A UNB par exemple, les annulations semblent être causées par un manque de logement.
- M. le Président souligne que le logement est devenu un problème difficile à résoudre. La CESPM ne finance pas le logement d'étudiants. Le CUM compte deux résidences majeures et quelques autres petites. Au CUSLM, l'on a une longue liste d'attente. Au CUS, le problème est plus criant; l'on a déjà depuis l'an dernier entrepris des démarches pour essayer de corriger la situation présente.
- Une explication parmi d'autres. La Faculté d'administration a révisé les normes d'admission. Selon le Doyen, plusieurs étudiants du secondaire ne sont pas prêts pour des études universitaires. Il souhaite que les trois campus discutent ensemble de ce problème d'admission. Si l'on n'a pas les mêmes critères, il pourrait y avoir des difficultés dans quelque temps.

- Selon le DSP du CUS, malgré le nombre de refus et d'annulations, il faut se préoccuper de l'aspect qualitatif de l'étudiant. L'Université doit ici être très vigilante. Sans quoi la qualité pourrait souffrir, au moins à moyen terme. Il faut trouver le moyen de "vendre" l'Université qui se trouve en compétition directe avec les collèges communautaires. Le campus de Moncton aura à s'en rendre compte lorsque le collège communautaire du Sud-Est sera en fonction.

11. SCIENCES FORESTIERES

M. le Président vérifie tout d'abord si les membres ont reçu copie du procèsverbal de la réunion CGV-840609. Il fait ensuite le résumé de la réunion spéciale du Conseil qui a eu lieu le 25 août dernier. En somme, force nous est de constater que le Conseil est divisé sur la question.

A la réunion du 25 août, le conseiller juridique a soumis deux rapports aux membres du Conseil. Certains membres du Conseil sont d'avis que l'avis légal dépassait largement la commande. Pour ceux-ci, le conseiller juridique n'avait qu'à se prononcer sur deux points:

- 1) le droit de reconsidération d'une question;
- 2) le droit ou non d'abstention.

Commentaires des membres:

- Un Comité d'étude des axes de développement a été formé. Il est composé de Normand Carrier, Yvon Ouellette, Jean-Guy Poitras, Victor Raiche et Gilbert Finn.
- C'est là où nous en sommes, selon le Président.
- Dans le contexte que cela a été préparé, un membre soutient qu'on acceptait qu'une partie soit à Moncton et que les stages soient au CUSLM. Le rapport Hardy était très clair. Pour ce membre, les structures académiques et la qualité de l'enseignement relèvent du Sénat.
- Au Conseil, il a été suggéré qu'on revienne au Sénat avant de se prononcer. M. le Recteur a demandé un vote indicatif au Conseil. Il serait venu ensuite au Sénat avec le résultat. Son point de vue n'a pas prévalu.
- Quelle est la fonction de chacun des corps de l'Université? Le Sénat a-t-il une autorité suprême?
- Toujours selon M. le Président, le Sénat détient l'autorité dans les domaines académiques. Dans l'introduction d'un programme, le Conseil ne doit se pencher que sur l'aspect financier. L'article 12 de la Charte est clair et précis sous ce rapport.
- Lors des débats et échanges qui ont eu lieu, est-ce que la validité scientifique du rapport Hardy a été contestée? Quel est le futur financier d'un tel programme? Des subventions pour démarrer? D'autres ressources proposées à l'Université?
- Plusieurs ont été impressionnés par le rapport Hardy; d'autres ne l'ont pas été, au dire de M. Finn.
- Il faut aussi se souvenir que le Sénat a adopté le programme à condition que son financement ne mette pas en péril les programmes existants. On a voulu tout d'abord faire approuver le programme par la CESPM; et discuter du partage des années dans un deuxième temps.
- L'on a estimé qu'il en coûterait entre 300 000 à 400 000\$ pour les cinq premières années et 200 000\$ par année subséquente si le programme était offert en entier à Edmundston. Ces chiffres

sont contestés par certains membres du Conseil. L'on peut au moins dire qu'il y aurait des coûts supplémentaires certains.

- Il y aurait donc des subventions de démarrage. Les coûts doivent-ils éventuellement entrer dans le financement de l'Université? Quels relais de financement existent?
- Ce à quoi le Vice-recteur à l'administration fait remarquer que le Droit et les Sciences forestières ne se voient pas attribuer seulement un fonds de démarrage, mais des fonds supplémentaires. La CESPM a accepté le budget soumis, ce qui signifie qu'il y aurait un financement permanent. Le budget approuvé pour l'année courante est de l'ordre de 770 000\$.
- Quand les sénateurs vont-ils recevoir le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil? Les rapports du conseiller juridique y seront-ils annexés?
- Le procès-verbal sera publié la semaine prochaine, selon le Secrétaire. Les rapports du conseiller juridique y seront.
- Un membre se demande si on doit annexer ces rapports. Ils n'ont pas été acceptés par le Conseil, mais seulement reçus.
- Quel est le partage des rôles entre le Sénat et le Conseil? Selon la personne qui pose cette question, il serait souhaitable que le Sénat prenne quelque temps pour en discuter. Si l'on apporte des changements aux axes de développement, le Sénat et le Conseil devraient le faire de concert. L'on n'a jamais discuté au Sénat d'une exception possible aux axes de développement dans le cas des Sciences forestières.
- Le Sénat s'était-il prononcé sur les axes en 1980?
- M. le Président mentionne que les sénateurs ont été informés du projet destiné au Conseil des gouverneurs. A l'époque, cinq membres du Conseil ont voté contre l'adoption des axes de développement. En ce qui a trait au Sénat, la Résolution 09SAC-121180 voulait qu'une réunion spéciale du Sénat ait lieu pour étudier les documents soumis; cette proposition a été rejetée. La Résolution 10-SAC-121180 se lisait: "Que l'on reçoive les deux documents déposés par le Recteur et qu'on les étudie davantage." Le paragraphe précédant ladite résolution précisait que "les suggestions, commentaires, propositions, réactions se rendront au Recteur par le biais du Recteur adjoint de chaque Centre universitaire."
- Le Sénat est une assemblée académique; le débat ne devrait pas se situer au niveau politique, mais universitaire. La seule source d'information existante, c'est le rapport Hardy. Existe-t-il d'autres informations de la même pertinence? Quels sont les enjeux sous-adjacents?
- Selon M. le Président, nous sommes en face d'un problème qui dépasse les Sciences forestières. La décision qui sera prise pourrait mettre en cause le fonctionnement de l'Université. Il existe une réalité académique qu'il faut préserver. On voit ici tout le sérieux de l'Université et toute sa fragilité.
- Il existe deux réalités: le CUM et le CUSLM. Est-ce qu'on a pensé à un programme coopératif?
- Selon M. le Président, le CUSLM demande les cinq ans du programme; l'autre possibilité respecte les axes de développement.
- Les membres sont souvent partagés entre le point de vue financier et le point de vue académique. Selon cet intervenant, le Sénat propose des programmes, conçoit des modèles; de son côté, le Conseil voit si cela peut devenir plus qu'un modèle. Selon lui, il s'agit là d'une fausse conception. Le Sénat ne devrait pas considérer les questions financières comme étant "hors de sa dignité".

- Le Comité conjoint de la planification, selon le Président, a pour tâche de souligner les difficultés financières au Sénat. Les responsabilités sont claires. Les gouverneurs ne peuvent pas prendre des décisions dans l'abstrait.
- Un membre demande un complément d'information. Il serait important de souligner le fait que le Comité conjoint de la planification s'est réuni et a déjà discuté de la question des Sciences forestières. Ledit Comité a accepté la proposition telle quelle. Si maintenant il s'agit d'autre chose que de l'hypothèse 3 + 2, il faut revenir au Sénat.
- Selon le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la question est souvent posée au Comité conjoint de la planification si le Sénat doit ou non considérer l'aspect financier. Pour sa part, le Comité des programmes a accepté comme politique officieuse de se limiter aux questions académiques. Si le programme propose un enseignement de qualité, il est acheminé au Sénat pour approbation.
- Le Secrétaire fait ici lecture du mandat du Comité spécial d'étude des axes de développement formé à la réunion du Conseil tenue le 25 août 1984. Après quoi, il fait lecture des résolutions relatives aux Sciences forestières et adoptées au CPR, au CCJ, au SAC et au CGV.
- M. le Président fait remarquer que nous avons des garanties financières pour le programme tel que présenté à la CESPM, c'est-à-dire respectueux des axes de développement. Le coût d'un programme de cinq ans au CUSLM n'a pas été soumis à la CESPM.
- Selon M. Carrier, la CESPM aurait dû être avertie des deux possibilités: 3 + 2 ou 5 ans.
- D'après M. Finn, nous en sommes rendus au moment de l'implantation du programme. Qui fait l'étude de l'implantation? Est-ce que le Sénat doit y mettre son mot?
- Il faut regarder la question d'une façon plus objective. Est-ce que le Sénat veut s'impliquer, veut considérer ce problème? Et si oui, quelles interventions veut-il faire?
- A sa réunion du 7 juin 1984, le Comité conjoint de la planification a spécifié que si plus de deux ans était offert au CUSLM, il faudrait retourner au Sénat. Est-ce que le Conseil des gouverneurs a été informé de cette décision du CCJ?
- Pour le Doyen de la Faculté d'administration, nous sommes en présence de trois variables:
 - jusqu'à nouvel ordre, les axes sont en force;
 - la profondeur académique au CUSLM est-elle suffisante;
 - y a-t-il des coûts supplémentaires si les cinq années sont offertes à Edmundston.

RESOLUTION 15-SAC-840831

Il est proposé par René Didier et appuyé par Velma Wade

"Qu'on ajourne la discussion et que le Sénat y revienne lorsque des informations complémentaires seront disponibles."

AMENDEMENT

RESOLUTION 16-SAC-840831

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par James Lockyer

"Qu'aucune décision concernant l'implantation du programme de Sciences forestières ne soit prise par le Conseil des gouverneurs avant que le Sénat ne se soit prononcé sur l'implantation."

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer l'amendement pour l'inclure dans la proposition principale.

RESOLUTION 17-SAC-840831

- Il est proposé par René Didier et appuyé par Velma Wade
- "Que le Sénat ajourne son débat sur l'implantation du programme de Baccalauréat en sciences forestières jusqu'au moment où il disposera d'informations suffisantes sur deux points essentiels: a) le CUSLM a-t-il ou non la "profondeur académique" suffisante?; b) y a-t-il ou non des coûts additionnels et des revenus suffisants?;

Que ces informations soient fournies dans les quatre semaines qui suivent;

Que le Conseil des gouverneurs ne prenne aucune décision définitive avant que le Sénat ne se soit prononcé sur ce sujet."

RESOLUTION 18-SAC-840831

- Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Auréa Cormier
- "Que la première proposition soit déposée sur le bureau pour considérer la deuxième."

En faveur 23 Contre 5 Abstention 1 ADOPTE.

- M. le Président demande ensuite: Comment le Sénat veut-il étudier la profondeur académique?
- Il faudrait demander à M. Hardy de l'expliciter.
- Selon M. le Président, M. Hardy a été invité au Conseil des gouverneurs; on peut l'inviter au Sénat.
- Pour sa part, M. Carrier se dit conscient de la pertinence des deux points soulevés, mais trouve que le Conseil a déjà statuer sur la question; il trouve donc la proposition irrecevable.
- M. le Président affirme son désaccord.
- Lors de l'approbation du programme par le CPR en février 1982, on voulait s'assurer des fonds. Le programme a été acheminé au Sénat et au Conseil. Il se trouve maintenant entre les mains du Conseil; si ce dernier veut consulter une instance inférieure, c'est à lui d'y voir.
- Qu'est-ce que le consultant entend par "profondeur académique"? Ce membre trouve que M. Hardy est silencieux pour Moncton et ne mentionne que le CUSLM.
- Les membres du Conseil ont été mis au courant des coûts supplémentaires et du rapport Hardy; ils ont voté 11 à 10 en faveur de l'implantation des cinq années à Edmundston.
- D'après M. Finn, le deuxième vote a eu lieu en forçant les gens à se prononcer.
- De son côté, M. Carrier soutient que le Code Morin permet la procédure suivie pour empêcher les membres de s'abstenir.
- Un membre se demande s'il n'y aurait pas lieu d'embaucher un deuxième consultant. Cette suggestion ne rallie pas l'assentiment des membres.

- Contrairement à ce qui a été avancé ci-haut, M. Hardy a mentionné que la profondeur académique existait à Moncton.
- Connaît-on le coût total si le programme est offert à Moncton? Le coût total s'il est offert à Edmundston? Est-ce que le Vice-recteur à l'administration a préparé un budget?
- Un membre demande le vote.
- M. Pettigrew se demande si le Sénat va se prononcer sur l'implantation à un Centre ou l'autre. Il est, selon lui, sous-entendu que les axes de développement entrent en ligne de compte. M. Hardy a étudié la situation à Edmundston. Il parle d'encadrement académique et d'encadrement professionnel. La profondeur académique doit exister au CUSLM, sinon le Sénat n'accepterait pas ses programmes. Le programme a franchi tous les échelons. Pourquoi se poser des questions maintenant?
- M. LeBlanc fait remarquer qu'au Conseil, l'on a déclaré qu'il avait peut-être influencé le consultant. Il fait lecture du paragraphe de la lettre qu'il adressait au consultant et dans laquelle se trouve précisé le mandat.

VOTE SUR LA RESOLUTION 17-SAC-840831:

En faveur 20 Contre 6 Abstentions 4 ADOPTE.

Les membres ajournent à 12 h 45. Retour à 13 h 50.

- Qui va s'occuper de "liquider" cette question?
- Selon M. Finn, il appartient au Président du Sénat de voir à donner suite aux décisions du Sénat. Il soulève la possibilité d'en discuter avec les membres du Bureau de direction du Sénat.

12. STRUCTURES ACADEMIQUES: DEPOT DE DOCUMENTS

(Voir annexe B)

M. le Président fait remarquer que le document que l'on dépose séance tenante est le fruit de quelques réunions conjointes $\tt DGE-ACD$.

Il voudrait tout d'abord procéder à une consultation de la communauté universitaire à ce sujet. Il invite les commentaires et suggestions. A la prochaine réunion du Sénat, il conviendrait de trancher la question.

M. LeBlanc explique l'organigramme qu'il a préparé à cet effet.

Après quoi, M. le Président affirme que le document ne représente pas une décision ferme. Il s'agit plutôt d'un abrégé qui doit être soumis à la communauté universitaire pour consultation.

RESOLUTION 19-SAC-840831

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Brian Newbold

"Que le Sénat adopte le cheminement proposé dans le document soumis par le Vicerecteur à l'enseignement et à la recherche."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

Corrections:

- il faut plutôt lire Département d'informatique, physique et mathématiques
- remplacer "CEC" par ChEC

13. STRUCTURES ADMINISTRATIVES

(Voir annexe C)

Les documents sont soumis pour information. Les décisions pertinentes relèvent du Conseil, mais il convient d'abord d'en informer le Sénat. M. le Président a l'intention de soumettre lesdits documents à la prochaine réunion du Conseil le 22 septembre 1984, pour approbation.

M. Long explique les organigrammes préparés à cet effet.

Selon M. le Président, les propositions de restructuration ont été soumises par un Comité composé de René Didier, Léandre Desjardins et Louis Malenfant.

Un membre demande quel est l'impact financier d'une telle proposition.

En réponse, M. Didier affirme qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires, étant donné qu'aucun poste nouveau n'est créé.

Un autre membre se demande si les plans de réaménagement incluent cette restructuration. En réponse, le Vice-recteur à l'administration spécifie que non.

Un membre a de la difficulté à voir comment le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche travaillera avec la communauté universitaire. Il ne s'occupera pas de l'évaluation du corps professoral étant donné que le vice-recteur aux ressources humaines et aux services aux étudiants la fera.

Selon M. Didier, le problème n'a pas échappé au Comité. Deux éléments positifs:

- dans la situation actuelle, ils ont déjà des relations; soit avec le Directeur des ressources humaines soit avec l'adjoint aux affaires professorales;
- un voeu: il est évident que le fonctionnement d'un organigramme vaut ce que valent les hommes et les femmes qui l'habitent. Tout dépend de la qualité des personnes qui vont habiter cette maison!

Selon M. Léonard LeBlanc, l'organigramme fait en sorte que beaucoup de tâches d'exécution, qui sont actuellement à son bureau, passeront au nouveau vicerecteur. Il s'agit là d'une lourde tâche qui demande beaucoup de temps. La nouvelle structure exigera beaucoup moins de travail d'exécution du vicerecteur à l'enseignement et à la recherche. Il prend pour acquis que moins d'exécution lui laissera plus de temps pour s'adonner à la planification, ce qui est très important mais non moins urgent.

RESOLUTION 20-SAC-840831

- Il est proposé par René Didier et appuyé par Albert Lévesque
- "Que l'on remplace "directeur, ressources humaines" par directeur, relations de travail."

En faveur 29 Abstentions 3 ADOPTE.

RESOLUTION 21-SAC-840831

- Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par René Didier
- "Que le document sur les structures administratives soit reçu et qu'il soit présenté au Conseil des gouverneurs à sa réunion du 22 septembre prochain."

Vote unanime ADOPTE.

14. RAPPORTS DES COMITES DU SENAT

(Voir annexe D.)

14.1 Comité des programmes (document 18)

RESOLUTION 22-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Lorraine Bourque

"Que les modifications présentées en première et deuxième années des programmes de majeur en science politique et spécialisation en science politique soient adoptées telles que présentées dans le document 10 du CPR et qu'elles soient incluses au Répertoire 84-86."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 23-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Brian Newbold

"Que les conditions d'admission suivantes au Baccalauréat en éducation physique soient adoptées:

Avoir réussi: français 122, anglais 116, mathématiques 112 (ou préférablement 122), éducation physique 112 et un de: biologie 122, chimie 122, physique 122 (la formation en sciences est essentielle pour le programme de Baccalauréat en éducation physique)."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 24-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Velma Wade

"Que le règlement 16.3 de l'Annuaire 82-84 soit éliminé à cause de sa redondance avec le règlement 6.4."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 25-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Auréa Cormier

"Que l'on ajoute à la description du règlement 1.1.2 - Cours à option: Sur une base individuelle, le doyen/directeur de faculté/école peut autoriser un ou des cours de même nature autres que ceux qui paraissent sur ladite liste."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 26-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Ghislaine Arsenault

"Que l'on ajoute à la description du règlement 1.1.3 - Cours au choix: Ces cours doivent nécessairement être choisis à l'extérieur de sa ou ses disciplines."

En faveur 26 Contre 1 Abstentions 5 ADOPTE.

Règlement 9.4.1: interprétation

Les cours XX---- peuvent

- a)
- ne pas être comptabilisés; être comptabilisés comme cours obligatoires;
- être comptabilisés comme cours à option;
- d) être comptabilisés comme cours au choix.

RESOLUTION 27-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Brian Newbold

"Que le Régime des études présenté dans le document 18 soit adopté tel que présenté."

AMENDEMENT

RESOLUTION 28-SAC-840831

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Eugène Richard

"Qu'on n'ait pas de lettre RE et que l'étudiant qui se retire du cours après la date limite reçoive un E pour échec."

En faveur 16 Contre 6 Abstentions 6 ADOPTE.

M. le Secrétaire suggère que l'on maintienne 11.1.

RESOLUTION 29-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Qu'on reconsidère le vote de l'amendement."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

VOTE SUR L'AMENDEMENT:

En faveur 1 Contre 24 Abstentions 4 REJETE.

AMENDEMENT

RESOLUTION 30-SAC-840831

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Velma Wade

"Que l'on supprime les lettres RE et que le règlement 11.1 reste en vigueur."

En faveur 25 Contre 4 Abstentions 3 ADOPTE.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE:

"Que les modifications suivantes au Régime des études soient adoptées:

- R: retrait du cours
 - IP: incomplet prolongé
- 8.2.3 R: L'étudiant a abandonné un cours conformément au règlement 11.1.
 - I: La lettre I est attribuée à l'étudiant qui pour des raisons valables n'a pas terminé les travaux ou les

épreuves de contrôle de son cours. L'attribution de cette lettre exige que le professeur détermine par écrit ce qui reste à compléter pour atteindre les objectifs du cours. Quatre(4) semaines après la fin du cours, la lettre I est transformée pour refléter le succès ou l'échec du cours.

IP: a) Thèse, mémoire

L'étudiant en préparation de thèse ou de, mémoire reçoit la lettre IP jusqu'au moment où il soumet son travail. A la fin de sa scolarité de maîtrise, l'étudiant a un délai de trois(3) ans pour compléter sa thèse, et une année pour terminer son mémoire.

b) Stages, practicum, études dirigées, projet individuel

Ces activités reçoivent la lettre IP si elles sont jugées incomplètes. Le doyen établit la date finale pour les terminer. Les dérogations aux dates limites et les cas d'exception sont soumis au doyen/directeur qui prend une décision. Dans le cas d'étudiant inscrit à l'Education permanente avec le statut d'étudiant libre, il devra s'adresser à la direction de l'Education permanente afin d'obtenir cette autorisation.

- c) Le doyen/directeur peut attribuer la cote IP à l'étudiant qui pour une raison exceptionnelle ne peut compléter les travaux et les épreuves dans un délai de quatre semaines après la fin du cours.
- 11.1 L'étudiant, avec l'approbation de son doyen ou directeur, peut abandonner un ou plusieurs cours de son programme jusqu'au 15 novembre du premier semestre et jusqu'au 15 mars du deuxième semestre. La date limite d'abandon pour un cours d'une durée de deux(2) semestres est le 15 mars. Tout abandon après ces dates entraîne normalement un "E" au dossier de l'étudiant. Les cours qui ne suivent pas l'horaire régulier d'un semestre sont exclus de ce règlement et la date limite d'abandon reste à la discrétion du doyen/directeur.
- 16.7 A moins d'obtenir une autorisation spéciale du doyen ou du directeur des services pédagogiques, un cours non réussi (R, E) ne peut être repris qu'une seule fois. Une justification écrite de chaque exception doit être consignée au dossier officiel de l'étudiant avec copie conforme au doyen de la faculté dont relève le cours."

En faveur 30 Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 31-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Lorraine Bourque

"Que les modifications contenues dans les Résolutions 22-SAC-840831 et 24-SAC-840831 entrent en vigueur le 1er septembre 1984."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 32-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Lorraine Bourque

"Que les modifications contenues dans les Résolutions 23-SAC-840831, 25-SAC-840831, 26-SAC-840831 et 27-SAC-840831 entrent en vigueur le 1er juillet 1985."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 33-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Brian Newbold

"Que les cours suivants soient créés et réservés à l'Education permanente:

ED 3373 Didactique de la lecture - méthode gestuelle I

Introduction aux principes de base de l'enseignement de la lecture au moyen de la méthode gestuelle. Le cours comporte des exposés généraux (principes des moyens éducatifs, psychophysiologie, rythme) et des exercices pratiques. (Réservé à l'Education permanente.)

ED 3383 Didactique de la lecture - méthode gestuelle II 3 cr.

Cette deuxième partie du cours comportera des exposés généraux et des exercices pratiques concernant la lecture par le geste, l'écriture par le geste, le rythme et le chant ainsi que la formation gestuelle et rythmique. (Réservé à l'Education permanente.)

ED 4513 Le SAVOIR ECRIRE à l'élémentaire

3 cr.

3 cr.

Ce cours vise à donner aux enseignant(e)s les connaissances et les techniques propres à l'enseignement de l'écriture à l'élémentaire de façon à permettre aux élèves de développer le goût d'écrire. Il se veut une réflexion sur leur pratique d'enseignement du SAVOIR ECRIRE. (Réservé à l'Education permanente.)

Que la date d'entrée en vigueur soit le 1er septembre 1984."

Correction: enlever le 2e paragraphe de la description de ED 4513 et ajouter Réservé à l'Education permanente

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 34-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que le cours AT 4810 - Tournée (3 cr.) soit aboli et que le cours AT 4560 -Interprétation IV (3 cr.) soit créé;

Que la date d'entrée en vigueur soit le 1er juillet 1985."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 35-SAC-840831

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que les modifications suivantes soient apportées au Baccalauréat en gestion des pêches:

Troisième année:

Enlever SP 2100 - Système politique canadien (3 cr.); Ajouter 3 crédits dans Cours à option;

Dans la liste des Cours à option dans laquelle l'étudiant devrait choisir dorénavant 15 crédits, ajouter SP 1000 - Introduction à la science politique I (3 cr.) SP 2100 - Système politique canadien (3 cr.);

Que la date d'entrée en vigueur soit le 1er septembre 1984."

Vote unanime ADOPTE.

Un membre demande qu'une mise à jour des règlements universitaires soit faite, lequel document serait mis à la disposition de qui de droit.

RESOLUTION 36-SAC-840831

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par René Didier

"Que tous les autres rapports soient reçus."

En faveur 31 Abstention 1 ADOPTE.

14.2 Comité d'attestation d'études (document 01)

Présentation: Gilles Long

M. Long remercie Léopold Laplante qui l'a remplacé à la présidence du CAE, durant son absence.

14.3 Comité d'appel (document 02)

Présentation: Gilles Long

L'on reprend ici la lettre adressée à ce propos par M. Didier. Ce dernier veut souligner au nom de la Faculté ce qui est dit dans les 4e et 5e cas. Dans les deux cas, la Faculté a refusé le dossier et le Comité d'attestation d'études a entériné la décision de la Faculté. Ladite décision a été renversée par le Comité d'appel.

Selon lui, le Sénat se trouve devant un problème de fond. Il fait référence à l'article 59.9 des Statuts et règlements. Il avance comme solution la reconnaissance que le CAE a une responsabilité qui ne peut être mise en cause. Selon lui, le CAP ne devrait pas avoir le droit d'intervenir dans un domaine qui ne le concerne pas.

En tant que président du CAP, M. Long soutient que ce comité est en droit d'entendre les cas. Le doyen se présente, l'étudiant aussi. A la lumière des faits, le CAP se prononce. Afin d'éviter toute confusion, M. Long suggère que les décisions du CAE soient finales et sans recours.

Après discussion, M. Long suggère que les modifications au CAE et au CAP soient soumises à la prochaine réunion du Sénat; il est d'ailleurs déjà question de fusionner les deux comités.

Au consensus, les membres conviennent que les documents pertinents soient soumis au Sénat de novembre, afin de pouvoir régler le problème de façon définitive en décembre (CGV).

14.4 Comité supérieur des admissions (document 03)

Présentation: Gilles Long

 ${\tt M.}$ Long remercie Brian Newbold qui l'a remplacé à la présidence du CAP et du CSA, durant son congé de maladie.

15. RAPPORTS DES DOYENS, DIRECTEURS, DSP

(Voir annexe E.)

15.1 Education permanente (document 04)

Présentation: Lorraine Y. Bourque

En réponse à une question, Mme Bourque souhaite que les certificats de formation complémentaire ne soient plus réservés à l'Education permanente. Le Conseil de l'Education permanente demande plutôt la création d'un certificat multidisciplinaire qui permettrait de répondre mieux aux besoins de la clientèle.

15.2 Ecole de droit (document 09)

A l'unanimité, les membres acceptent de recevoir immédiatement le rapport de l'Ecole de droit étant donné que le Doyen doit s'absenter sous peu.

Présentation: James Lockyer

La baisse des inscriptions dans les facultés de droit est un problème d'envergure nationale, selon M. Lockyer. L'Ecole de droit dispose d'une somme de 25 000\$ par année affectée aux bourses.

Correction: à la page 3, dernière ligne sous la rubrique "Les étudiants", il faut ajouter au Nouveau-Brunswick.

Le domaine juridique évolue rapidement. Plusieurs étudiants choisissent une carrière dans un domaine autre que le droit puisqu'ils trouvent que le marché pour les avocats est devenu saturé.

L'on est informé que l'Université d'Ottawa offre également en français un programme de baccalauréat en "common law". M. Lockyer estime qu'il faut travailler avec l'Université d'Ottawa afin d'éviter une concurrence directe.

En ce qui a trait au Centre juridique, il faudra trouver les moyens de financement pour l'année 85-86.

15.3 Centre universitaire de Shippagan (document 05)

Présentation: Armand Caron

Les échanges entre Centres lui paraissent d'une grande importance. Il donne pour exemple les échanges avec la Faculté des sciences et de génie et la Faculté d'administration.

M. Caron a mis sur pied un système d'évaluation de l'enseignement qui touche les professeurs permanents et non permanents. Il explique brièvement la mécanique du système. Cette évaluation lui fournit une base de discussion lors de la rencontre annuelle avec le professeur.

L'Education permanente à Bathurst: une entente est intervenue entre le CCNB et le CUS.

Un membre se demande si les résultats de l'évaluation pourraient être utilisés pour la permanence.

La réponse: oui, éventuellement.

A propos du recrutement, M. Jean-Guy Rioux mentionne qu'il y a une compétition très forte entre le CCNB et le CUS. De même un nombre important d'étudiants annulent au

CUS pour fréquenter le CUM.

Il souligne le travail accompli à l'Education permanente qui ne compte pour tout personnel qu'un directeur et une secrétaire. Depuis que le CUS s'est retiré des maîtrises, aucun cours n'a été offert dans la région que dessert ledit Centre. Il s'agit là d'une situation déplorable, selon lui.

15.4 Sciences infirmières (document 06)

Présentation: Velma Wade

Tous les professeurs, à l'exception d'un, détiennent la maîtrise. Il n'y a pas d'université canadienne qui offre le doctorat en nursing; même aux Etats-Unis, seulement quelques-unes l'offrent.

15.5 Nutrition et études familiales (document 07)

Présentation: Ghislaine Arsenault

Maintenant que l'économie familiale se trouve sous la responsabilité du ministère des Services sociaux, des débouchés très importants surgiront dans ce secteur.

Fait intéressant à noter: cette année, quatre hommes sont inscrits aux programmes de l'Ecole.

15.6 Education physique et loisirs (document 08) Présentation:

Jean Nowlan et Jean-Guy Vienneau

On souligne surtout le travail accompli et la contribution de l'Ecole et de ses professeurs aux Jeux d'Acadie.

15.7 Faculté des arts (document 10)

Présentation: Georges François

Un membre se demande pourquoi le Comité sur les normes linguistiques n'a pas encore été formé.

En réponse, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'on attendait le rapport du Comité d'étude sur la formation générale avant de procéder.

PROPOSITION

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Roger Lavoie

"Que la Faculté des arts soumette au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche un rapport quant à la formation du comité sur les norme linguistiques pour qu'il l'achemine ensuite au prochain Sénat."

Pour M. Georges François, l'initiative doit venir du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en consultation avec le Comité d'étude sur la formation générale.

La proposition est retirée.

RESOLUTION 37-SAC-840831

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Léonard LeBlanc

"Que les mesures soient prises pour créer le Comité sur les normes linguistiques dont le mandat est décrit à la Résolution 05-SAC-820222."

En faveur 30 Abstentions 2 ADOPTE.

15.8 Faculté des études supérieures et de la recherche (document 11)

Présentation: Clarence Jeffrey

 ${\tt M.}$ Jeffrey fait remarquer que le Répertoire paraîtra en octobre prochain.

15.9 Bibliothèque Champlain (document 12)

Présentation: Albert Lévesque

M. Lévesque souhaiterait voir un rapport annuel sur le développement et les problèmes pédagogiques des autres bibliothèques: Ecole de droit, autres Centres.

15.10 Faculté d'administration (document 13)

Présentation: René Didier

Il remercie tout d'abord le Directeur du Registrariat pour ses statistiques sur les professeurs, mais il demanderait qu'elles soient fournies avant le 31 juillet pour pouvoir les intégrer au rapport annuel qui est demandé pour le 1er août.

M. Didier soulève le problème du recrutement des professeurs dans sa faculté. Les exigences existantes sont très difficiles à rencontrer. Des cours ont dû être annulés parce que les ressources n'existent pas, ni ici ni ailleurs.

Le Directeur général de l'Education permanente fait remarquer que les cours de la Faculté d'administration sont tombés de 53 à 24 en 1983-84. Ce qui a eu pour effet de faire chuter les inscriptions dans une proportion importante: de 716 à 482. L'administration, selon elle, est quand même un secteur dont les cours offerts se financent bien. On a dû annuler deux autres cours cette année. La raison: aucun professeur disponible.

Pour le Doyen, la dispersion géographique nuit au recrutement; l'exigence immédiate du doctorat ne facilite pas les choses; il n'y a pas de ressources dans la communauté; nous ne sommes pas assez "attractifs"; il existe une énorme pénurie de candidats; à chaque renouvellement de poste, il faut embaucher des juniors quand on devrait prendre des seniors.

15.11 Faculté des sciences et de génie (document 14)

Présentation: Francis Weil

Un membre demande où en est rendu le projet de régime coopératif. En réponse, M. Weil avance que les fonds ne le permettent pas.

Un membre fait référence à la situation existante à l'Université de Waterloo où le système coopératif s'appuie sur un système autre que le financement public. Peut-on espérer que ce type de collaboration se fasse ici un jour?

M. Weil met les sénateurs au courant qu'un certain nombre de personnes à la fois du ministère et du secteur universitaire et différentes facultés s'intéressent à la formation des étudiants du secteur sciences et mathématiques.

Un rapport provisoire a été soumis à ce propos; le Recteur en a reçu copie.

Une initiative de la Faculté: liste d'honneur du doyen de la Faculté. M. Weil fait remarquer qu'une telle pratique existe déjà dans bon nombre d'universités. Elle met en valeur la réussite de l'étudiant qui doit rencontrer un certain nombre de critères. C'est la première fois que nous tentons l'expérience. Nous avons eu un banquet; les parents des élèves méritants étaient invités. Remise de prix. Il en a coûté de 500\$ à 1000\$ qu'il a pris dans un fonds spécial dont il disposait. Il ne s'objecte pas du tout à ce que d'autres facultés s'inspirent de cette expérience.

15.12 Faculté des sciences de l'éducation (document 15)

Présentation: Jean-Guy Vienneau

Correction:

Première page, A) 1983-1984: lire 620 au lieu de "520"

Dans la conclusion du document, on lit qu'environ 45% des professeurs ont poursuivi des études de doctorat; c'est plutôt que 45% détiennent ou sont en voie de détenir le doctorat. Il souligne que M. Louis Malenfant vient tout juste d'obtenir le sien. M. Vienneau veut également signaler la contribution de M. Malenfant; il sera intéressant pour lui de suivre ses pas.

15.13 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (document 16)

Présentation: Ronald Pettigrew

La recherche progresse à grands pas au CUSLM. Un groupe de recherce a été formé.

A l'Education permanente, un programme d'Immersion a été mis sur pied pour le personnel de la compagnie Fraser.

M. LeBlanc remarque qu'il y a une augmentation sensible dans le nombre d'étudiants en éducation pour l'année 1984-85. Il se demande si la décision du Sénat a joué un rôle?

15.14 Faculté des sciences sociales (document 17)

Présentation: Eugène Richard

La recherche est devenue une activité importante; tous les départements y participent. Il signale également la contribution de la Faculté à l'Institut de recherche sur le développement régional et au Centre d'études du vieillissement.

Les inscriptions ont augmenté depuis 1979. Il regrette qu'on doive refuser des étudiants parce qu'on manque de ressources.

Les disciplines commencent à être mieux connues au secondaire; on reçoit un plus grand nombre de demandes d'information.

Il rend hommage à la contribution de Léandre Desjardins qui, selon lui, est très apprécié à la Faculté.

16. AUTRE

16.1 Service social: dépôt de document

(Voir annexe F.)

____Gilles Long, secrétaire

RESOLUTION 38-SAC-840831

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Edgar Léger

"Qu'on reçoive le document intitulé "Projet de changement de statut du Département de service social de l'Université de Moncton"."

ADOPTE. Vote unanime

Ledit document sera étudié à la prochaine réunion du Sénat.

16.2 Distribution des notes des étudiants du CUM: dépôt de document (Voir annexe G.)

RESOLUTION 39-SAC-840831

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par René Didier

"Que le document intitulé "Distribution des notes des étudiants du CUM - année universitaire 1983-84" soit reçu."

ADOPTE. Vote unanime

17. PROCHAINE REUNION

La prochaine régulière aura lieu le 9 novembre 1984 à 9 h.

18.	CLOTURE			
RESOL	UTION 40-SAC-840831			
IL es	t proposé par Velma Wade			
"Que	la séance soit levée."			
	Il est 17 h 45.			
Vote		unanime		ADOPTE.
	(Contresigné le	_)		
			Gilbert Finn, présid	lent